



COMMISSION COMMUNAUTAIRE COMMUNE

Communiqué de presse 13/04/2021

Des équipes mobiles pour vacciner à domicile

Des équipes mobiles seront déployées en Région bruxelloise pour la vaccination à domicile des personnes en totale incapacité physique de se déplacer dans un centre de vaccination. Les premières vaccinations à domicile débuteront le 19 avril prochain.

La Commission communautaire commune a développé une stratégie de vaccination qui tient compte des spécificités bruxelloises. Une partie de cette stratégie est consacrée à la vaccination de proximité pour les personnes qui en ont besoin. L'objectif est d'atteindre une couverture vaccinale la plus large possible.

Des équipes mobiles de vaccination pour des situations exceptionnelles

Les Services du Collège réuni de la Cocom ont mis en place des équipes mobiles de vaccination qui commenceront à recevoir les inscriptions via les médecins généralistes à partir de ce 13 avril 2021. Les équipes mobiles sont strictement réservées aux personnes qui ne peuvent vraiment pas se rendre dans un centre de vaccination. Cela concerne les personnes alitées depuis longtemps, les personnes présentant un handicap physique ou des problèmes psychiatriques graves ou les personnes qui ne peuvent pas se présenter à la vaccination par les moyens habituels en raison d'un autre état physique ou mental.

Les personnes éligibles pour ce service ne peuvent s'inscrire pour la vaccination à domicile que via leur médecin généraliste, qui joue donc à nouveau un rôle crucial dans la campagne de vaccination. Les personnes qui n'ont pas de médecin traitant peuvent contacter le 1710 (numéro d'appel pour les bruxellois ayant besoin d'un médecin généraliste).

La vaccination à domicile via les équipes mobiles démarrera concrètement à partir du 19 avril 2021, suite aux inscriptions à partir du 13 avril 2021.

En plus de la vaccination à domicile, les équipes mobiles ont déjà été utilisées pour maintenir le taux de vaccination dans les collectivités (nouveaux résidents et nouveaux membres du personnel soignant dans les MR/S, etc.). Dans une phase ultérieure, les équipes mobiles auront également un rôle important dans la vaccination des groupes les plus précaires (par ex. sans-abris, transmigrants,...). Enfin, d'ici la fin du mois d'avril, les maisons de repos et de soin, ainsi que les autres collectivités pourront également s'inscrire dans ce dispositif. Elles seront prochainement informées de la marche à suivre. Le démarrage des inscriptions à ce dispositif par les maisons de repos et de soin est prévu le 26 avril et les vaccinations débuteront le 3 mai.

Des centres accessibles à tous et des solutions de transport pour les personnes à mobilité réduite

Les personnes à mobilité réduite ou les personnes pouvant se rendre dans un centre de vaccination avec accompagnement ne peuvent pas bénéficier du dispositif des équipes mobiles. Les centres de vaccination répartis sur le territoire bruxellois accordent une grande importance à l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et celles porteuses d'un handicap. Sur place, des agents d'accueil sont disponibles pour aider et guider les personnes à mobilité réduite non-accompagnées.

Par ailleurs, diverses facilités de transport ont été développées en partenariat étroit avec différents partenaires pour les personnes à mobilité réduite qui éprouvent des difficultés à se déplacer : par exemple, la gratuité des transports en commun de la STIB pour les déplacements vers et depuis un centre de vaccination bruxellois, la

gratuité pour les clients du service Taxibus de la STIB, des stratégies locales à l'initiative des communes ou encore des services de transport proposés par les mutuelles. Plus d'information à ce sujet sont disponibles via [ce lien](#).

Toutes les informations sur les modalités d'organisation de la vaccination en région bruxelloise sont disponibles sur le site coronavirus.brussels.

La vaccination est la porte de sortie de la crise sanitaire

Pour rappel, l'objectif principal de vaccination est de **vacciner au minimum 70% de la population bruxelloise**, en donnant la priorité aux groupes à risque identifiés. Et ce, pour obtenir *in fine* une immunité de groupe et endiguer la propagation du coronavirus. Le rythme de la campagne de vaccination est tributaire de la cadence de livraison effective des vaccins et de la disposition de la population à se faire vacciner.

Bien que la situation épidémiologique bruxelloise reste inquiétante, la campagne de vaccination porte ses fruits et nous permet d'entrevoir la possibilité d'un quotidien où le virus sera sous contrôle. L'expérience de la vaccination dans les maisons de repos et les maisons de repos et de soins démontre que vacciner protège. Le message est donc simple: **vaccinez-vous !**

Plus d'informations sur le dispositif Covid-19 à Bruxelles sur coronavirus.brussels. Suivez aussi notre actualité sur notre [page Facebook](#).

Contacts Presse :

Cabinet du Ministre Alain Maron : Simon Vandamme - svandamme@gov.brussels – 0479 66 03 23

Services du Collège réuni de la Commission communautaire commune : Fatima Boudjaoui - fboudjaoui@ccc.brussels – 0499 08 54 46 |

Anna Mellone - amellone@ccc.brussels - 0474 39 17 70